

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association Alcool Assistance La Croix d'or Question écrite n° 91931

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les préoccupations exprimées par l'association Alcool Assistance la Croix d'Or concernant les conditions de financement de ses activités face à l'enjeu énorme de santé publique que représente la consommation excessive d'alcool. Il apparaît en effet que les moyens alloués à cette association, reconnue d'utilité publique, pour la formation de ses bénévoles ne représentent par personne qu'une somme dérisoire au regard du service rendu. Il souhaiterait donc connaître les mesures envisagées au niveau interministériel pour donner aux associations concourant à la lutte contre l'alcoolisme des moyens à la hauteur de la gravité de la situation observée en France. - Question transmise à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Texte de la réponse

La Loi de finances pour 2006 a transféré une partie des crédits du programme « Santé Publique et Prévention » de la Direction générale de la santé vers le programme « drogue et toxicomanie » géré par la Mission de lutte contre les Drogues et la Toxicomanie. Depuis l'adoption de ces mesures, les possibilités de financement des associations d'entraide relèvent uniquement du programme drogues et toxicomanie, dont le responsable, le Président de la MILDT, est le seul à même d'accorder une subvention. Concernant l'association Alcool Assistance - la Croix d'or, le ministre de la santé et des solidarités, particulièrement attentif à l'action très positive que mènent ces associations et afin de les soutenir dans leurs démarches, est intervenu auprès du président de la MILDT pour qu'il prenne en compte leurs sollicitations.

Données clés

Auteur : M. François Rochebloine

Circonscription: Loire (3e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 91931

Rubrique: Associations

Ministère interrogé : Premier ministre Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3781 **Réponse publiée le :** 3 octobre 2006, page 10417